

Communiqué de presse de rentrée du SNES-FSU Clermont

Conditions de rentrée, réforme du collège...

L'arrivée de la nouvelle ministre il y a un an pouvait laisser espérer que les préoccupations des personnels, désireux de voir enfin des améliorations concrètes en matière de conditions de travail et de salaire, de voir mises en chantier des réformes pour un collège plus juste, pour une mixité scolaire et sociale renforcée, seraient prises en compte.

La gestion désastreuse de la réforme du collège, le coup de force du Premier Ministre publiant les textes au lendemain d'une grève majoritaire ont douché tous les espoirs et ravivé le mécontentement. L'ampleur de celui-ci face à une réforme dangereuse pour le métier et la formation des élèves a conduit à de nombreuses mobilisations qui reprennent dès cette rentrée et déboucheront sur une grève et une manifestation nationales avant les congés d'Automne.

Le SNES-FSU continuera à mobiliser mais aussi informer et débattre avec la profession des chantiers en cours, programmes, évaluation des élèves afin d'avancer vers un système éducatif ambitieux pour tous. De même, alors que la Ministre de la Fonction Publique propose un certain nombre de mesures sur les carrières, la formation des fonctionnaires, mesures à acter par la signature d'un protocole, le SNES-FSU a fait le choix de consulter ses adhérents sur l'opportunité d'une telle signature.

REFORMER LE COLLÈGE UNE NÉCESSITÉ

25% des élèves qui entrent en classe de Sixième sont en difficulté scolaire dont 15% en difficulté lourde, et 20% des élèves qui quittent le collège le sont aussi. Cette situation n'est pas acceptable, le collège doit faire l'objet d'un bilan partagé et d'une réforme portée par la communauté éducative.

Le collège souffre actuellement de différents maux : un taux d'encadrement faible (enseignants, équipes éducatives), des équipes pluriprofessionnelles incomplètes (personnels médicaux-sociaux, conseillers d'orientations-psychologues) ; des programmes scolaires manquant de cohérence entre les différentes disciplines, mais aussi pour assurer les liaisons CM2-Sixième et Troisième-Secondaire ; des freins pédagogiques divers (empilement de prescriptions : programmes, socle, éducations transversales, B2I, ASSR), accumulation d'exigences contradictoires (expérimenter en sciences, pratiquer l'oral en langues vivantes, mais sans moyen pour travailler en petits groupes etc.) ; un manque de mixité sociale et scolaire

« COLLÈGE 2016 » : UNE RÉFORME CONTESTÉE QUI NE RÉPOND PAS AUX ENJEUX

Avant toute évaluation de la réforme du lycée et en l'absence d'analyse, la Ministre Mme Vallaud-Belkacem prétend imposer une réforme du collège largement inspirée d'un modèle dont les effets pervers ont été constatés. Trois mesures principales caractérisent le projet: le renforcement de l'autonomie des établissements, l'accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité.

Ces mesures ne répondent pas aux difficultés du collège, voire les aggraveront :

- l'autonomie prend pour modèle celle instaurée au lycée, source de concurrence entre les établissements, mais aussi entre les enseignants dans les établissements, pour obtenir des groupes à effectifs réduits par exemple. La concurrence entre les disciplines induite par la répartition des horaires de sciences et de technologie en Sixième, celle des groupes à effectifs restreints, l'organisation des enseignements pratiques disciplinaires (EPI), va entraîner des difficultés au sein des collèges ;
- l'accompagnement personnalisé est calqué sur le modèle du lycée, dont le bilan officiel n'a pas été mené, mais qui est unanimement décrié comme un effet d'annonce pédagogiquement peu efficace.
- l'interdisciplinarité peut avoir du sens, mais les travaux de recherche montrent qu'elle profite surtout aux élèves en situation de réussite scolaire. L'encourager, oui, mais en créant les conditions pour qu'elle profite à tous, non pas la rendre obligatoire sur un horaire important pris sur les enseignements disciplinaires. Par ailleurs sont maintenus des parcours (artistique et culturel, avenir, citoyen) en plus des programmes, ce qui ne répond pas à la demande de simplification des prescriptions et peut amener l'enseignant à des choix contraints ;
- la charge de travail de l'ensemble des personnels s'est alourdie du fait de la hausse des effectifs et des suppressions de postes 2007-2012, qui n'ont pas encore été compensée, le renvoi au local de l'organisation des enseignements (sciences et technologie en Sixième, accompagnement personnalisé, EPI, groupes à effectif réduits, voire contenus des programmes si des repères annuels ne sont pas introduits) ne fera qu'aggraver la situation ;
- les dispositifs linguistiques et les langues anciennes sont mis en difficulté sans qu'aucun bilan n'ait été rendu public concernant leur apport à la démocratisation du collège.

LE SNES-FSU DANS L'ACTION POUR UNE AUTRE RÉFORME

Si les personnels approuvent les objectifs de la réforme du collège – faire réussir davantage d'élèves dans un collège pour tous -, ils rejettent largement les solutions imposées au lendemain d'une grève majoritaire, sans temps réel de concertation ni prise en compte des demandes de la profession.

Les personnels souhaitent avant tout de meilleures conditions d'études pour leurs élèves, et de travail pour eux-mêmes. Cela passe par la possibilité pour toutes les disciplines de bénéficier d'heures en petit groupe cadrées nationalement, la simplification des prescriptions concernant les contenus d'enseignement (tout doit être dans les programmes) et les modalités d'évaluation (pas de livret de compétences). Cela nécessite que soit posée la question de la mixité scolaire et sociale et des effets délétères de l'autonomie. Une réforme ne peut réussir que si les personnels la portent. Le ministère devrait y prêter attention.

DES NOUVEAUTÉS PEDAGOGIQUES MAL PRÉPARÉES

- L'enseignement moral et civique se met en place au collège et au lycée sans que les formations promises n'aient eu lieu. Dans les séries technologiques, il n'est même pas financé : les lycées doivent piocher dans leur dotation globalisée à raison d'une heure hebdomadaire par classe. En collège, on attend des consignes pour la classe de Troisième : quelle partie de ce programme de cycle sera-t-elle évaluée au DNB 2016 ?
- Le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) et la parcours Avenir (ex-PIODMEP, Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) entrent en vigueur en catimini, sans accompagnement des équipes.
- Le redoublement ne peut être dorénavant prononcé qu'à titre exceptionnel, à la demande de l'élève et sa famille. Deux cas sont possibles : une « période importante de rupture des apprentissages scolaires » et, en classe de Troisième ou de Seconde, un désaccord avec « la décision d'orientation définitive ».

Aucune de ces mesures n'a fait l'objet d'une préparation des équipes, ce qui laisse augurer d'une mise en oeuvre hasardeuse

CONDITIONS DE RENTREE : COLLÈGE : UNE RENTRÉE A L'IMAGE DE LA PRÉCEDENTE

Si les effectifs en collège restent globalement stables, aucune amélioration du taux d'encadrement n'est à attendre (Rappel : entre 1999 et 2010 : le taux est passé de 12,9 à 15 élèves par enseignant, contre une moyenne OCDE passant de 15,2 à 13,7).

Des mesures symboliques telle que la suppression du Livret personnel de compétence n'ont pas été prises. La rénovation des SEGPA est prévue pour la rentrée 2016.

- Entrée en vigueur de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire (EP) compte à cette rentrée 7 établissements dans notre académie contre 11 auparavant.

L'actuel périmètre de l'EP (constant au niveau national) a donc empêché un certain nombre de collèges d'entrer dans l'EP malgré les indicateurs qui le justifient, comme le collège Gérard Philipe à Clermont-Ferrand. Cela a conduit l'Inspection Académique du Puy de Dôme à doter 4 collèges comme les collèges de l'EP, mais au détriment de l'ensemble des autres collèges.

Le SNES-FSU a alerté sans être entendu sur cette situation.

Enfin, les lycées sont écartés de l'éducation prioritaire, ce qui n'est pas acceptable. Les annonces de la ministre à cet égard se font toujours attendre.

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : PRESSION DÉMOGRAPHIQUE, CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET DÉGRADATION DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT

Alors que la réforme du collège prévoit de reprendre des dispositions mises en place par la réforme du lycée en 2010, le ministère persiste à refuser de dresser le bilan de ce dernier. Pourtant les problèmes restent entiers tant au niveau de la définition des séries, avec notamment la STI2D dont les dysfonctionnements s'aggravent d'années en années et les enseignements proprement dits ; les langues vivantes ou par exemple, l'accompagnement personnalisé, présenté comme le pivot de la réforme, s'est le plus souvent réduit à une variable d'ajustement des services quand il n'a pas tout simplement disparu des emplois du temps des enseignants comme de celui des élèves.

Les enveloppes horaires globalisées à répartir localement pour assurer des enseignements en effectifs réduits qui servent de plus en plus à financer des options (LV3, Langues anciennes, Arts..) voire des enseignements obligatoires comme l'enseignement moral et civique. En effet, le ministère met en place l'EMC dans la voie technologique et demande aux établissements de puiser dans cette marge horaire pour l'assurer. Or, un enseignement non financé est partout menacé, du non respect des horaires légaux à sa disparition pure et simple. Dans de nombreux établissements, il est d'ores et déjà prévu en cette rentrée de ne pas mettre en place l'EMC dans les classes de la voie technologique, alors que la loi l'impose.

Les conditions d'enseignement continuent de se dégrader car l'augmentation du nombre d'élèves dans les lycées généraux et technologiques publics se poursuit (35 500 élèves supplémentaires prévus cette année, 26500 l'année passée). Le ministère semble sous-estimer les effets conjoints de la pression démographique liée à l'augmentation du nombre des naissances dans les années 2000, de la baisse du taux de redoublement en 3ème et de l'augmentation des orientations en LGT. Les procédures d'orientation et

d'affectation des 3e en juin ont rapidement révélé que dans de nombreux départements il manquait des places en lycée, ce qui conduisait à des effectifs pléthoriques en seconde (35 élèves par classe voire davantage), et à une explosion des situations d'élèves sans affectation.

RECRUTEMENT : LA CRISE SE POURSUIT MALGRE LA HAUSSE DES EFFECTIFS ELEVES

Les effectifs élèves du second degré pour les rentrées 2015 et 2016, seront en forte augmentation. Les enfants du boom de l'an 2000 (+ 30 000 naissances par rapport à 1999) entrent massivement au lycée à cette rentrée. La hausse dans le **second degré** atteindrait **27 000 en 2015 et 29 000 en 2016** après celle de 24 400 élèves en 2014.

C'est le **second cycle** général et technologique qui verrait ses effectifs augmenter le plus : **+ 40 000** en 2015 et **+ 29 500** en 2016, le collège connaissant une accalmie momentanée. Le rebond de natalité de 2006 (+ 23 000 naissances), suivi de 6 années à forte natalité aura pour conséquence une nouvelle hausse en collège dès 2017. Les effectifs ne vont donc cesser de monter dans le second degré au moins jusqu'à 2025 ...sauf à voir les élèves quitter le système éducatif précocement. Il est très probable que cette augmentation impactera aussi les poursuites d'étude en BTS, CPGE (et IUT), sections pour lesquelles il n'y a pas obligation d'accueil mais où sans nouvelles ouvertures dans le public, les poursuites d'étude seront freinées voire empêchées.

Malgré l'augmentation du nombre de postes au concours, les recrutements ne sont pas à la hauteur des besoins (661 postes perdus en mathématiques, 432 en anglais pour la session 2015, par exemple) et à l'issue du mouvement un certain nombre de postes implantés en collège ou lycée ne sont pas pourvus. Les conséquences à long terme sur les effectifs par classe, les structures d'établissement et les conditions de travail seront lourdes.

Afin de réaliser les recrutements nécessaires en nombre et en qualité, le ministère doit lutter contre toutes les causes de la crise de recrutement. Ainsi en plus de l'augmentation du nombre de postes aux concours, il faut:

- revaloriser réellement nos métiers et nos conditions de travail pour rendre attractifs nos métiers;
- mettre en place de véritables pré-recrutements (rémunérer des étudiants pour suivre les études amenant aux concours) pour sécuriser les parcours des étudiants. Les dispositifs EAP, M1 en alternance ou apprentissage ont tous les mêmes écueils : un temps de présence en établissement, voire de responsabilité, excessif et déconnecté de la formation, qui nuit à la réussite des études et du concours;
- rétablir les aides spécifiques aux candidats aux concours;
- mettre en place l'allocation d'autonomie;
- former et préparer les AED et les non-titulaires aux concours;
- faire inscrire les métiers de l'enseignement et de l'éducation comme métiers en tensions pour permettre aux chômeurs qui s'inscrivent à l'université pour préparer les concours de conserver leurs allocations chômage.

A contrario, le gouvernement actuel a annulé, à la rentrée 2014, la revalorisation des stagiaires obtenus en 2010. Un certifié stagiaire débute donc sa carrière à 1616 euros brut soit 1,1 SMIC (SMIC mensuel brut =1457,52 euros). Par ailleurs, le ministère « invite » les stagiaires à des journées de formation du 24 au 28 Août et aussi le jour de la pré-rentrée sans les rémunérer !

Section académique du SNES-FSU
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
04 73 36 01 67 - s3cle@sn.es.edu - <http://www.clermont.sn.es.edu>

Vous pouvez également nous retrouver sur Facebook et sur Twitter

